

MAIRIE DE CEYZERIEU

COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 10 JUILLET 2015

-Présents : Reuter Bernard, Keller Myriam, Bouchot Alain, Brochet pierre, Borda Marie-France, Desbuissons Catherine, Deslandes Patrick, Druguet Agnès, Jambon-Scheffer Ariane, Leroy Philippe, L'Herbette Christine, Nanterme Bernard-Pierre, Rey Jean-marc

-Absent : Luc Jacquemoud et Thierry Faure, ce dernier a donné pouvoir de vote à Mme Desbuissons

M. Deslandes est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'approuver le compte-rendu de la séance précédente. Il est accepté à l'unanimité.

Ordre du jour de la présente séance :

1-Droit de préemption parcelles cadastrées section C N. 137,138 et 141 (trois chapeaux)

2-Remplacement congé parental secrétaire

3-Renouvellement contrat emploi avenir cantine garderie

4-Participation financière des familles au TAP

5-Tarif convention cantine-coût 2015/2016

6-Contrat enfance jeunesse centre multi-accueil Culoz

7-Centre multi-accueil Artemare

8-Vente camion pompiers Ford

9-Travaux réseau eau-voirie

10-Location parcelle C N. 88 Mme Wood

11-Vente parcelle C N.838p à Mr et Mme Peyneau

12-Planning réunions publiques

13-Devis 14-Courriers 15-Urbanisme 16-Questions diverses

Point 1 : Droit de préemption parcelles cadastrées section C N° 137, 138 et 141.

M. le Maire rappelle qu'il s'agit du bâtiment dit « Les Trois Chapeaux » ; qu'une pétition avait été signée lors d'un premier avis de préemption l'an dernier.

Il donne lecture du courrier adressé en Mairie par le futur acquéreur M. Labruyère :

Monsieur le Maire rappelle qu'aucune somme n'est prévue au budget pour 2015, budget voté à l'unanimité.

-rappelle que le conseil municipal s'était engagé à prendre l'avis de la population pour tout projet important.

Mail de Mr Labruyère Patrick du 08/07/2015

« Mr le Maire ,

Je tiens à vous apporter quelques précisions quant à mon projet de vie dans votre commune.

En me portant acquéreur des "3 CHAPEAUX", j'envisage d'une part de réhabiliter une partie du bâtiment en habitation principale pour y vivre ma retraite en toute quiétude ; d'autre part, je souhaiterais et, ce sera mon premier objectif, remettre en état la partie commerciale pour rouvrir un bar /restaurant en location (genre bouchon ou autre petite restauration avec, dans l'idéal ,des produits locaux) et un logement. Une salle pourrait éventuellement servir de lieux de rencontres pour associations...à voir.

Je tiens également à vous rassurer quant aux éventuelles nuisances sonores que ce type de commerce pourrait occasionner ; il sera stipulé dans le bail commercial, des horaires raisonnables pour le respect du bien-être de la population avoisinante.

Je vous précise que toutes rénovations extérieures entreprises seront réalisées dans l'esprit et dans le respect du charme du cœur du village.

L'arrière du bâtiment sera également rénové en restant le plus proche possible du style du "Chalet" que l'on peut voir sur d'anciennes cartes postales du lieu.

Je reste disponible et ouvert à toutes éventuelles suggestions, mon souhait étant de résider à Ceyzérieu, avec ma compagne, en toute sérénité. »

Mme Borda rappelle qu'après le dépôt de ladite pétition, le Conseil municipal avait distribué un courrier aux Ceyzériolans dans lequel il apportait des précisions en réponse à cette pétition. Ce courrier semblait avoir été reçu positivement par les habitants.

Le CAUE avait émis un jugement favorable à la demande de préemption sauf à conserver la façade existante du bâtiment. Nous nous étions alors rapprochés de la SEMCODA pour qu'elle nous livre une nouvelle étude chiffrée qui devait être réétudiée

Lors de la campagne électorale municipale, nous avons fait part à nos concitoyens de notre intention de revitaliser le cœur du village. Le projet des « Trois Chapeaux » étant initialement porté par la précédente municipalité.

Mme Borda poursuit en indiquant qu'elle a toujours été inquiète de la pression exercée à travers la pétition par un certain clan dans le village. Elle pense que nous paierons dans quelques années notre grave erreur de ne pas avoir poursuivi ce projet, si nous étions confrontés à des fermetures de classes dans notre école rénovée.

M. Deslandes déclare qu'il suit totalement l'analyse de Mme Borda et qu'il votera pour la préemption car il pense qu'on a accordé beaucoup d'importance à cette pétition qui a rassemblé 450 signatures (soit 50% de la population) en oubliant un peu vite que les 50 autres pour cent n'avaient pas signé.

Résultat du vote (à bulletins secrets) :

Pour la préemption : 3 voix ;

Contre la préemption : 8 voix ;
Bulletins blancs : 3.

Point 2 : Remplacement de la secrétaire en congé parental.

Mlle Grondin a fait valoir ses droits à un congé parental après son accouchement ; congé de six mois renouvelables pendant deux ans, comme prévu initialement.

Mlle Burdet, sa remplaçante qui effectue un excellent travail, quittera ses fonctions intérimaires début octobre.

Il convient donc de recruter un(e) remplaçant(e). Une annonce a été passée dans différentes parutions (le Centre de gestion du personnel administratif, la Mission locale jeunes, Pôle emploi et le Bon Coin).

Mme Keller suggère que l'on propose à la personne qui sera retenue un stage dans une mairie du secteur afin qu'elle se familiarise avec sa future tâche.

M. Brochet ajoute que dans ce cas, il faudrait obtenir une réponse assez rapide de la part d'un(e) postulant(e).

M. Leroy souhaiterait que le secrétariat de Mairie soit capable de régler en interne les problèmes de gestion courante de l'urbanisme sans qu'on appelle systématiquement le Vice-président de la commission pour les régler.

Point 3 : Renouvellement du contrat emploi avenir de la cantine garderie.

Il s'agit de reconduire le contrat de Mlle Capitan. Ce renouvellement est adopté à l'unanimité.

Point 4 : Participation financière des familles aux TAP.

Mme Keller fait le point sur l'année scolaire qui se termine.

Les TAP ont coûté 28 090 € pour l'année scolaire 2014-2015. Leur déroulement a été parfait aux dires de tous. Ils seront reconduits en 2015-2016.

Les subventions DDCS, CAF et Conseil départemental se montent à 65€, ce qui aboutit à une dépense annuelle et par enfant de 135,64 € pour les communes.

Cela représente, pour certaines communes du regroupement pédagogique, des charges importantes. C'est pourquoi elles ont décidé de faire participer les parents pour 2015-2016 à hauteur de 1 € par séance pour les TAP et 0,50 € pour la garderie, sauf Saint-Champ-Chatonod qui maintient la gratuité. La commune de Ceyzérieu qui s'était engagée à ne rien changer pendant deux années, propose de maintenir la gratuité.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Point 5 : Convention de tarif pour le coût de la cantine scolaire en 2015-2016.

Après une année scolaire de fonctionnement avec la société « Repas à domicile », il s'avère que le service rendu est correct. Les enfants laissent moins de restes et ne se plaignent pas de la qualité. Un cahier de liaison avec le prestataire est tenu et celui-ci répond positivement aux remarques.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la proposition de reconduite du marché avec la société « Repas à domicile » avec un cout du repas à 3.69 € TTC.

Point 6 : Contrat enfance jeunesse avec le centre multi accueil de Culoz.

Mme Keller informe le Conseil Municipal que la directrice du centre multi accueil de Culoz reçoit de nombreuses demandes de temps de garde pour des enfants dont les familles résident à Ceyzérieu. Face à cette importante sollicitation, les services de la CAF, la Mairie de Culoz et la Mairie de Ceyzérieu ont travaillé sur la signature d'un CEJ pour deux places supplémentaires ce qui porterait à 4.5 places pour Ceyzérieu sur les 32 places proposées par la structure.

Le cout pour les deux places supplémentaires s'élèverait à 14 290 €. Une aide de 3382 € serait versée par la CAF. Ce contrat serait signé jusqu'en 2017.

Mme Keller propose au conseil municipal de se positionner sur 0, 1 ou 2 places supplémentaires.

Résultat du vote : 1 voix pour le statu quo ;

5 voix pour 1 place ;

8 voix pour 2 places.

C'est le troisième choix (2 places) qui est adopté à la majorité. Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention pour 2 places.

Point 7 : Centre multi accueil d'Artemare.

Mme Keller rappelle que depuis deux ans le centre multi accueil de Corbonod a fermé ses portes. Il fonctionnait sous forme de « centre aéré ». Depuis, plus rien n'était proposé aux familles pendant le mois de juillet. La commune d'Artemare a proposé une mutualisation autour d'un service assuré par ALFA3A. Elle a envoyé un questionnaire aux familles des enfants fréquentant l'école de Ceyzérieu. Six à huit enfants se sont montrés intéressés par cette proposition. Le coût horaire par enfant varie de 2.50 € à 3.80 € auquel il faut rajouter le transport, le repas et les sorties... soit environ 40.00 € /jour ; 50 % de la somme à la charge des parents et 50 % à la charge des communes. Seule la ville de Culoz a délibéré positivement à la proposition.

Le conseil municipal n'avait toujours pas donné son accord sur son éventuelle participation financière quand les familles ont reçu les dossiers d'inscription et face au coût très élevés, le Conseil municipal, à l'unanimité, se déclare scandalisé par cette démarche et refuse de s'associer à celle-ci.

Point 8 : Vente du véhicule Ford (pompiers).

M. Moisan propose de racheter l'ancien camion des pompiers, de marque Ford qui n'a plus d'utilité pour la commune.

Le Conseil municipal répond favorablement à cette proposition à l'unanimité et fixe le montant de la vente à 1 000 €.

Point 9 : Travaux sur le réseau d'eau et la voirie.

M. Bouchot fait état de l'avancement des travaux sur ces deux points.

En ce qui concerne l'eau, une fuite importante a été localisée et réparée à l'entrée d'Avrissieu-le-Bas au carrefour de la rue de Bossieu et de la route de Lavours le 11 juin dernier. Cette opération a très sensiblement fait évoluer le taux de rendement de notre réseau d'eau qui passe de 45 à 66 %.

La Société Sodeval procède à la mise en place de compteurs de sectorisation qui permettront de repérer plus rapidement d'éventuelles nouvelles fuites.

Par lettre aux communes, la ministre de l'Environnement a fait savoir que la lutte contre le gaspillage d'eau potable était l'une des priorités de l'Etat et qu'il fallait viser un taux de 85 % en 2017 au lieu des 75 % initialement programmés.

En ce qui concerne la voirie, les revêtements de la rue du Cercle et du bas de la rue des Artisans ont été entièrement refaits.

Le « point-à-temps » a été réalisé sur les hameaux d'Ardosset, Avrissieu et Aignoz.

Le marquage au sol a débuté (La Croix-du-Mort et Aignoz). La suite des travaux sera tributaire de la livraison des panneaux de signalisation et de la fin du festival Art Zé Bouille.

Point 10 : Location parcelle C N° 88 à M. et Mme Wood.

M. et Mme Wood ont clôturé de leur propre initiative la parcelle CN 88 qui appartient à la Commune. Dans un premier courrier, la mairie demande le retrait de ladite clôture. En réponse, M. et Mme Wood ont alors proposé de louer ou acheter la parcelle à la Commune.

A l'unanimité, le Conseil municipal rejette cette proposition et enjoint M. et Mme Wood de retirer cette clôture.

Point 11 : Vente parcelle C N° 838p à M. et Mme Peyneau.

Suite à une erreur remontant à plus de 20 ans, il se trouve qu'une partie (3 m²) de l'habitation de M. et Mme Peyneau a été construite sur une parcelle appartenant à la Commune.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de la régularisation de la situation et accepte la vente de ces 3 m² au prix de 150 € (frais notariaux à la charge du demandeur).

Point 12 : Planning des réunions publiques.

Mme Borda rappelle que le Conseil municipal s'était engagé à organiser des réunions par hameaux en 2014. Ces réunions sont-elles reconduites cette année (courant septembre) ?

Le Conseil municipal, à la majorité (11 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions) se prononce pour la reconduction.

Point 13 : Devis.

Rien.

Point 14 : Courriers.

- Mme Benguigui, avocate, a écrit à M. le Maire à propos du contentieux entre la Commune et Mme Giroux, architecte projet coeur de village, concernant le coeur de village. Elle a joint à son courrier un chèque de 75 243,25 € correspondant à la somme payée par l'assureur de Mme Giroux.

Elle avise M. le Maire par le même courrier qu'elle a reçu également un chèque de 16 874,95 € de la société PL Favier qui sera transmis à la commune dans un délai de 4 à 5 semaines.

Elle a aussi relancé l'avocat de la société ISS ESPACES VERTS (devenue ID Verde) aux fins qu'elle règle la part lui incombant (16 816,59 €) ainsi que celui de Mme Giroux encore redevable de 2 303,67 €.

- Les Arroseurs proposent à la commune de cosigner leur lettre aux habitants à l'occasion du Festival de rues qui aura lieu du 31 juillet au 2 août. Le Conseil municipal se prononce favorablement et fera une proposition. Ils demandent également que les frais d'affranchissement soient pris en charge par la Commune (750 envois pour un coût d'environ 350€ à 400€). M. Leroy rappelle que le festival a permis à quelques familles de s'installer après avoir découvert Ceyzérieu à l'occasion du festival. La Commune accepte la proposition (12 voix pour, 2 voix contre).

Point 15 : Urbanisme.

M. Leroy rend compte de la réunion de lecture du nouveau PLU. On arrive au bout de la rédaction. Après consultation de la PPA (**personnes publiques associées**) qui a trois semaines pour instruire, un registre sera ouvert en Mairie pour consultation du public. S'ensuivront les dernières modifications et la prise d'arrêté du Maire.

-Certificats d'urbanisme

*CU d'information, Maître Lafay Dogneton, parcelles G N. 933 et 936, lieu dit « combes à Merle » délivré le 09/07/2015.

*CU d'information, Maître Lafay Dogneton, parcelle G N. 941, délivré le 09/07/2015.

*CU d'information, Blaser Jobez Ginette, demande en cours d'instruction

-Déclaration préalable

*Mr Ducret Daniel, parcelle H 791, pose d'une clôture, autorisation accordée.

*Mme Dibi Ghislaine, parcelle C 711, création d'un balcon et réfection escalier extérieur, demande en cours d'instruction, dossier incomplet

-Permis de construire

*Mme Richard-Gondrexon Chantal, parcelle C 156, travaux sur construction existante, dossier en cours.

Point 16 : Décision modificative.

Mme Keller après avoir rappelé que les travaux de construction menés conjointement avec le Sencoda du bâtiment abritant la cantine, la garderie et les 4 logements locatifs devaient être réalisés dans un laps de temps défini 14 mois à compter du 21/12/2012, ainsi ils auraient du être terminés le 21/02/2014. En raison de travaux non prévus initialement (mur parking), ce délai n'a pas pu être respecté. Mme Keller rappelle également qu'une subvention FEDER a été sollicitée et accordée par l'Europe et elle informe que lors du vote du budget 2015 le montant des factures restant à régler avait été sous-estimé. Ainsi, il conviendrait d'acceptation la décision modificative concernant le transfert de crédit du compte 2188 pour un montant de 20 000€ vers le compte 2313/29 afin de régler ces dernières factures qui permettront de solliciter le versement de la subvention du FEDER dont le montant est de 80 000€.

Le Conseil municipal charge Mme Keller de se rapprocher de la comptable pour avoir des explications sur le dépassement du « Reste à réaliser » initialement prévu au budget.

Aucun dépassement du budget global, sencoda compris. Retard dans les dossiers.

Point 17 : Questions diverses.

Questions de M. Leroy.

- Qu'en est-il du Musée du Haut-Rhône à Brégnier-Cordon dont on annonce la possible fermeture ? Cette fermeture irait à l'encontre du choix fait par le SCOT de tabler sur le développement du tourisme dans le Bugey Sud. Il relève là une opposition entre le SCOT et la CCBS.

M. le Maire qui participe à la Commission touristique de la CCBS en tant que représentant de la Commune lui répond que rien n'est décidé, que la fermeture est une proposition du bureau de la CCBS. Le Musée présente un déficit de 140 000 €, ce qui pose problème depuis 2008.

M. Leroy pose la question de savoir si la culture doit être absolument rentable.

- Où en est-on sur le projet de la fusion des communes ? Les choses semblent s'accélérer et il s'étonne qu'aucune discussion ne soit engagée au sein du conseil.

M. le Maire nous informe que seule la Commune de Flaxieu a pris une délibération allant dans le sens d'un rapprochement avec Ceyzérieu. Apparemment, les autres maires potentiellement concernés n'ont pris aucune initiative à ce jour.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire déclare le Conseil municipal terminé. Il est 23 heures.

Le Maire, Bernard REUTER

